

Syndicat National des Scientifiques

Syndicat professionnel des Docteurs en Sciences de la Fonction Publique Hospitalière

S.N.S.H. | CHU de Dijon | Plateau Technique de Biologie | 2 rue Angélique Ducoudray | BP 37013 | 21070 Dijon Cedex
www.snsh.info | contact@snsh.info | snsh@chu-dijon.fr | 03 80 29 51 06 et 03 80 29 31 71 | @DrSciencesSNSH

Assemblée Générale SNSH 2016

Avec un taux de participation de 63,15 % (pouvoir, présences, visioconférence), le quorum ayant été atteint, l'AG 2016 est déclarée ouverte à 11h10

I. Rapport Moral 2015

- Présentation de l'évolution du nombre d'adhérents
- Création des **fiches métiers Ingénieur de Recherche (Bac +8) et Ingénieur d'étude (Bac +5)**. Ces fiches sont maintenant officielles mais rarement suivies dans les CHU. Un travail important du SNSH reste à faire.
- Nombreuses **questions écrites au gouvernement** (cf. questions et réponses sur notre site internet) suite à l'article consacré à notre collègue marseillaise Debbie MONTJEAN et à notre flash-info « Vous avez un doctorat ? Passez donc un DUT »
- Rencontre de **M. le Pr François LEMOINE**, conseiller auprès de M. le Secrétaire d'Etat Thierry MANDON chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. E. FLORENTIN

regrette que cette démarche soit restée sans suite malgré les promesses du Pr LEMOINE de se mettre en rapport avec le Ministère de la Santé pour faire avancer notre reconnaissance.



- Audition par la commission des affaires sociales présidée par **M. le Sénateur Alain MILON**. Plusieurs amendements ont été proposés à la loi santé 2015 par le SNSH en particulier sur la reconnaissance de nos statuts à l'hôpital, aucun n'a été retenu
- Rencontre de **Mme Françoise GATEL**, Sénatrice de l'île et Vilaine, par la section de Rennes pour exposer la situation professionnelle des scientifiques au sein du CHU de Rennes.
- Saisie de la Haute Autorité de Santé sur le bon usage du titre de Docteur. Le SNSH a en partie obtenu gain de cause avec l'utilisation à présent de Docteur suivi de la spécialité. Mais cette disposition n'est toujours pas conforme à la législation.
- Participation à la journée de la Communauté Française des Docteurs organisée par l'ANDès à Marseille. Le SNSH a été soutien financier de cette journée.

Le rapport moral est voté à l'unanimité

II. Vote des cotisations :

Jusqu'à présent, l'appel des cotisations se faisait à terme échu des 1 an après l'adhésion initiale. Cette solution est devenue lourde à gérer. Aussi, par souci de simplification il est proposé que le **renouvellement des cotisations se fasse au mois de janvier à partir de 2017** au lieu de la date anniversaire de la première adhésion (**voté à l'unanimité**).

Il est proposé d'augmenter les cotisations de 45 à **50€ pour l'année 2017** (*voté à l'unanimité moins un refus*).

Il est rappelé que 66% de la cotisation est déductible des impôts ce qui revient à payer une cotisation à 15 €.

Il est également rappelé que certains syndicats généralistes font acquitter une cotisation fixée à 1% du salaire net mensuel (*soit 240 € annuels pour un salaire mensuel net de 2000 €*). Compte tenu de ces nouvelles modalités, **pour 2016**, les cotisations seront appelées à partir d'août (*pour ceux ayant adhéré à après cette date en 2015*) et seront acquittées au prorata des mois restants entre la date d'adhésion et le 31 décembre 2016.

III. Adhésion du SNSH à la CFE-CGC

Un bref exposé a été fait de la réunion de travail avec **Simon-Pierre POLICCIARDI – Secrétaire Général National CFE-CGC des Fonctions Publiques**, au sujet de l'affiliation du SNSH à la CFE-CGC.

Dans le cadre des discussions, il a été évoqué l'application du décret 2015-1434 « relative aux agents non titulaires de la FP » et sur la création des commissions paritaires représentatives des professionnels contractuels dans la fonction publique



hospitalière.

Après discussion, un consensus s'est rapidement dégagé sur le bien-fondé de l'affiliation du SNSH à la CFE-CGC, devant aboutir à la constitution de listes communes pour les élections.

L'Assemblée Générale a décidé, à l'unanimité moins une abstention, de s'affilier à la CFE-CGC.

Un courrier officiel sera adressé à Serge HERARD,

Président de la Fédération CFE-CGC Service Public.

Un nouveau pas en avant pour le SNSH dans un objectif gagnant-gagnant pour nos organisation syndicales et pour la reconnaissance des Docteurs en Sciences et leur spécificité.

Rencontre avec Simon-Pierre POLICCIARDI - Secrétaire Général des Fonctions Publiques CFE-CGC



Le 17 juin dernier, le Président du SNSH - **Dr Emmanuel FLORENTIN** - la trésorière - **Dr Anne DONZEL** - et le **Dr Aline JAZAYERI-LAUBRIET**, administratrice nationale, rencontraient à Dijon **Simon-Pierre POLICCIARDI - Secrétaire Général des Fonctions Publiques de la CFE-CGC.**

Cette réunion se déroulait également en présence de **Gabriel FEBVAY - secrétaire général du Syndicat « Acteurs Santé / CFE-CGC »**. Cette réunion a été l'occasion de faire un point sur la situation des docteurs en France tant au niveau local qu'au niveau national, état des lieux qui a particulièrement interpellé Simon-Pierre POLICCIARDI.

Cette réunion était destinée tout à la fois à une présentation commune de nos deux syndicats, mais également de faire un point avant l'assemblée générale afin de répondre à un certain nombre de questions qui pouvait rester en suspens quant à l'éventualité d'une affiliation du SNSH à la CFE-CGC.

Cette réunion très conviviale, de près de 3h, a permis de lever les questionnements des administrateurs du SNSH qui en feront part à leurs adhérents lors de l'AG du 21 juin.

Bye bye « Fédérations », bonjour « Sections »



Une section au sein de votre établissement ?

L'affiliation du SNSH à la CFE-CGC sur laquelle cette organisation devrait statuer en comité directeur le 10 et 11 octobre prochain, a impliqué quelques transformations juridiques du SNSH validées par l'AG du 21 juin.

Ainsi, les structures fédérales (de Rennes et des Hôpitaux de Marseille) qui avaient été créées avec un statut autonome ont à présent été recrées en tant que section du SNSH au sein de ces établissements.

La structure fédérale autonome impliquait une adhésion de chaque entité à la CFE-CGC alors que leur transformation en sections du SNSH les rendra de facto adhérentes, via le SNSH, à la CFE-CGC.

Dans le prolongement de la transformation juridique des fédérations en section, il est à présent beaucoup plus simple d'ouvrir une section du SNSH au sein de votre propre établissement si ce n'est pas déjà le cas.

Cette ouverture passe simplement par la désignation de 2 personnes en charge de cette dernière et d'un simple courrier du SNSH informant la direction générale de cet établissement de l'ouverture d'une section syndicale du SNSH.

Le développement du SNSH et de nos actions ne peut passer que par un investissement en local sur le terrain de nos adhérents.

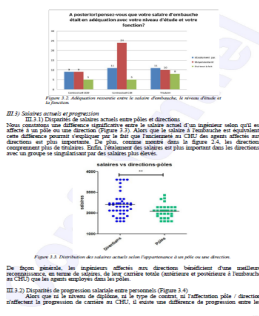
Alors rejoignez-nous dans cette défense de nos droits et de notre diplôme. Participez à cette création.

Des négociations sont d'ores et déjà en cours dans deux nouveaux établissements.

Section du CHU de Rennes

Rapport sur les Ingénieurs du CHU

La section du SNSH du CHU de Rennes vient de publier un rapport particulièrement intéressant et très détaillé concernant la situation professionnelle des Ingénieurs (Bac+5 et titulaires d'un doctorat). Ce rapport pointe au travers d'une 20aine de pages, la carrière, la précarité et la sécurisation de l'emploi pour les ingénieurs, les missions de ces derniers mais également la situation des docteurs d'université dans ce CHU. Pour l'heure, la primeur est réservée à la Direction et aux ingénieurs du CHU de Rennes, mais nous ne manquerons pas d'y consacrer dans un prochain numéro toute la place que cette étude mérite.



Rencontre CFE-CGC - Section SNSH de Rennes

Une rencontre conviviale et constructive a eu lieu le 30 juin entre le **Dr Fabienne DESMOYTS-LOYER** et le **Dr Fabrice CHATONNET** - de la section du CHU de Rennes - et **Simon-Pierre POLICCIARDI** - Secrétaire Général des Fonction Publiques CFE-CGC. L'occasion d'évoquer dans la suite de la réunion de Dijon, les problématiques particulières du CHU de Rennes et d'envisager au niveau local la collaboration entre nos deux syndicats.

Adhérez en ligne

Vous souhaitez adhérer, mais les formalités papier vous ennuiant ? Alors **adhérez en ligne**. Renseignez le formulaire d'adhésion en ligne et réglez votre adhésion via **Paypal**, **virement bancaire** ou faites nous parvenir simplement votre **chèque**.

Alors **pourquoi attendre plus longtemps ???**

